

à cheval, d'un adjudant et autres officiers de l'état-major d'un régiment, et incontestablement une plus forte et meilleure organisation que celle de simples compagnies agissant indépendamment les unes des autres, chacune ayant besoin d'un état-major à elle propre, en sus de ses officiers ordinaires.

## EXERCICES.

Au sujet des exercices, je crois que nulle compagnie faisant actuellement partie d'un bataillon dans ce district n'est plus parfaitement exercée que la compagnie indépendante de Lindsay, Victoria ; de ce fait j'infère que pour bien exercer une compagnie il n'est pas absolument nécessaire de la mettre en bataillon. Chaque compagnie de bataillon de ce district est suffisamment exercée pour pouvoir agir indépendamment, mais leur habileté dans les exercices de bataillon n'a rien d'égal à leur capacité comme simples compagnies. J'attribue cela à la grande difficulté que l'on éprouve à les réunir toutes pour les exercices. Plusieurs compagnies des bataillons ruraux ne se sont jamais assemblées avec d'autres, et la durée de la plupart des assemblées avec d'autres n'a pas excédé quelques heures, dont une grande partie a été employée à faire l'appel et en préparatifs pour défilé ou autres évolutions de revue.

## TIR A LA CIBLE.

On a exprimé l'opinion que le tir à la carabine est négligé et que si trois jours, du nombre de ceux désignés pour les exercices annuels, étaient consacrés uniquement au tir à la cible, chacun comptant pour un jour d'exercice où seraient brûlées dix cartouches chaque fois, nous aurions la certitude que tous les hommes payés pour faire les exercices annuels ont tiré chacun trente coups dans l'année.

## SERVICE ACTIF.

Conformément à l'Ordre Général du 9 janvier 1867, une compagnie du 47<sup>e</sup> bataillon a été appelée au service actif de Kingston et attachée, quant aux devoirs et à la discipline, au régiment des carabiniers royaux Canadiens, avec lequel elle a paradé journellement et partagé les devoirs de gardes et autres corvées du service de la garnison. La compagnie choisie pour remplir ce devoir est celle d'Inverary, du canton de Storrington, commandée par le capitaine Daly. Elle se composait de 55 soldats et sous-officiers, de trois officiers, d'un sergent quartier-maître, et d'un sergent payeur temporaire appartenant aux carabiniers royaux Canadiens. Un hôtel, sur la place du marché, a été mis à la disposition des volontaires par son honneur le maire et le conseil municipal de Kingston, sans exiger de loyer ni de taxes, et a été meublé comme les casernes des troupes royales.

Le 11 février, cette compagnie fut relevée par la compagnie No. 1 du 14<sup>e</sup> carabiniers volontaires, sous le commandement du capitaine Horsey, laquelle resta au service actif jusqu'au 11 de mars, époque où les services n'étant plus requis les volontaires furent renvoyés dans leurs foyers.

Chacune de ces compagnies a fait de la sorte un mois de garnison, et les témoignages suivants expriment la satisfaction qu'ont causé leur bonne conduite et leurs progrès durant cette période.

## EXERCICES A FEU.

Dans la deuxième division de brigade, le 24 Mai 1867, en l'honneur de la fête de Sa Majesté, la première troupe de cavalerie de Frontenac, la batterie de campagne de Kingston, le 14<sup>e</sup> carabiniers volontaires, et deux compagnies du 47<sup>e</sup> bataillon de Frontenac, s'assemblèrent à Kingston et se joignirent aux troupes de la garnison régulière pour célébrer la fête. Ils tirèrent un *feu de joie*, défilèrent avec armes et bagages et prirent part à un combat simulé.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1857, la 1<sup>re</sup> troupe de cavalerie de Frontenac, la batterie de campagne de Kingston, et le 14<sup>e</sup> et le 47<sup>e</sup> bataillons furent de nouveau formés en brigade avec les troupes de Sa Majesté pour célébrer l'avènement de la Confédération Canadienne. Les évolutions qu'on leur commanda furent exécutées d'une manière satisfaisante. La cavalerie et la batterie de campagne étaient les seuls corps de leurs armes sur le terrain.